



Enquête publique

L'Administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes, déposées par :

- **GazEl SA c/o OIKEN, Rue de l'Industrie 43, 1950 Sion, pour la pose d'un module de cogénération en container, parcelle 13927, folio 51, Route du Rhône 16, au lieu-dit « Portions d'Aven », zone Industrielle, coordonnées 2/588/303 / 1/116/722**
- **Raffort SA, Route Cantonale 121, 1963 Vétroz, par Glassey Jean-Claude, Rue de la Cheneau 11, 1957 Ardon, pour la transformation du bâtiment existant avec création d'un logement en surélévation et modification des façades, parcelle 6935, folio 3, Route Cantonale 121, au lieu-dit « La Millière », zone Résidentielle 0,5 (DS II), coordonnées 2/587/704 / 1/119/344**
Dérogation : Art. 104 Distance à la limite
Dérogation : art. 199 ss LR - Alignement à la route cantonale
- **Immoval SA, Rue des Casernes 18, 1950 Sion, pour la construction d'une villa familiale avec couvert à voiture et d'un cabanon de jardin, parcelle 11697, folio 4, Route du Canal 8, au lieu-dit « Terreauneuf », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/587/656 / 1/119/095**
- **Bonvin Irina et Guy, Rue des Semailles 61, 1963 Vétroz, pour la pose de 4 panneaux solaires sur la barrière du balcon, parcelle 9940, folio 5, Rue des Semailles 61, au lieu-dit « Bresse », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/587/828 / 1/118/845**
- **Lourenço Marcos André, Route de la Bourgeoisie 18, 1963 Vétroz, pour le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur, parcelle 11060, folio 5, Route de la Bourgeoisie 18, au lieu-dit « Terreauneuf », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/587/671 / 1/118/713**

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 1^{er} septembre 2023

L'Administration communale
